



## 4 ans d'attente : est-ce un de justice?

Par **Doumé75**, le **23/09/2020** à **09:05**

Bonjour, j'ai déposé plainte contre des collègues pour harcèlement moral en décembre 2016. J'ai été reçu en juillet 2018 par un commissaire qui n'a pas pu poursuivre son travail sur ce cas en raison d'une mutation. Depuis ce jour, je suis toujours dans l'attente d'une réponse à ma plainte. Peut-il y avoir un déni de justice ? En vous remerciant, DC

Par **youris**, le **23/09/2020** à **09:40**

Bonjour  
C'est le procureur qui décide de l'opportunité des poursuites.  
Une majorité des plaintes sont classées sans suite.  
Salutations